



8 février 2017

Sécurité informatique Priorités de l'Etat du Valais

(IVS).- Le Conseil d'Etat a rencontré le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence Sébastien Fanti pour évoquer la question de la sécurité informatique et de la pérennité des systèmes d'information. Cette thématique est une priorité du Gouvernement. L'Etat du Valais procède d'ailleurs régulièrement à des analyses de risques ainsi qu'à la mise en place de mesures préventives. La sécurité de l'échange de données médicales entre professionnels de la santé (projet Infomed) fait également l'objet d'une attention soutenue.

Lors d'une rencontre organisée par le Conseil d'Etat, le préposé cantonal à la protection des données et à la transparence a fait part de ses préoccupations en matière de sécurité informatique à l'Etat du Valais. Pour le Gouvernement valaisan, la sécurité informatique est une priorité. Des mesures visant à assurer la continuité des systèmes d'information sont mises en place. Elles permettent d'assurer et d'anticiper la prévention, la gestion et le traitement des menaces qui pourraient mettre en péril l'accès, l'utilisation et l'intégrité des systèmes d'information de l'Etat.

Dans le cadre de l'amélioration constante de la sécurité des systèmes informatiques du canton, l'Etat du Valais analyse régulièrement les besoins particuliers en matière de sécurité afin d'adapter le cas échéant les mesures déjà prises.

De plus, un crédit d'engagement de près de 90 millions de francs sur dix ans a été octroyé par le Grand Conseil pour mettre en œuvre la stratégie informatique 2015-2024 de l'Etat du Valais. Un renforcement de la fonction informatique par l'engagement de 36 postes supplémentaires est prévu.

La sécurité informatique est également un des éléments-clés du remplacement récent du système informatique du Service cantonal des contributions par une nouvelle plateforme qui assure une plus grande efficacité et améliore la sécurité des données.

Dans le cadre de sa stratégie cybersanté, le canton veille au bon fonctionnement du système en place. Depuis 2014, la plateforme Infomed assure l'échange d'informations entre professionnels de la santé (hôpitaux, médecins, laboratoires et instituts de radiologie) à satisfaction. Plus de 130 médecins (25% des médecins valaisans) sont inscrits sur la plateforme Infomed et l'utilisent régulièrement pour échanger des informations médicales sur leurs patients. Plus de 100'000 documents ont ainsi été échangés. Ces échanges continueront à se développer et seront étendus à d'autres professionnels de la santé. A ce jour aucune donnée médicale n'a été soustraite du système.



Seul l'accès au dossier électronique par les patients a été suspendu en septembre 2015 suite à l'intervention du préposé cantonal à la protection des données et à la transparence Sébastien Fanti. Entretemps, les projets d'ordonnances fédérales ont été mis en consultation. Devant l'étendue des exigences énoncées, le canton a décidé de participer aux discussions au niveau romand sur l'opportunité d'élaborer une solution commune pour exploiter le dossier électronique du patient. Jusqu'à la mise en œuvre d'une éventuelle autre solution, le maintien d'Infomed est indispensable pour les professionnels de santé valaisans.

Personnes de contact :

Esther Waeber-Kalbermatten, Présidente du Conseil d'Etat, 027 606 50 90

Maurice Tornay, chef du Département des finances et des institutions, 027 606 50 05